



11 avril 2024

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Jeudi 25 mai 2023

Cress Bretagne

47 avenue des Pays-Bas

35200 Rennes

07 48 72 51 19

cress@cress-bretagne.org

L'Assemblée Générale de la Cress s'inscrit dans un évènement plus large, *le RDV des Acteurs*, permettant tout à la fois l'exercice statutaire formel de l'AG et la conduite de travaux et de réflexions dans un cadre plus ouvert et participatif.

Sommaire

Composition de l'Assemblée Générale	3
Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022	3
Présentation des rapports et adoption des résolutions présentées en Assemblée générale	3
Rapport moral et d'orientations	3
Rapport d'activités et rapport des pratiques	4
Rapport de gestion	4
a. Présentation des comptes 2022	4
b. Les rapports de Monsieur AGAËSSE, commissaire aux comptes de la Cress :	4
c. L'affectation du résultat et réorganisation des fonds propres :	4
Résultat des votes	5
Point de situation sur les travaux du GT statuts	5

Composition de l'Assemblée Générale

«L'AG Ordinaire ne délibère valablement que si cinquante pour cent des membres de la Cress de Bretagne sont représentés ou ont donné pouvoir et si chaque collège constitué est présent ».

	adhérents	présent	tx présence	pouvoirs	tx pouvoirs	total représentation	taux représentation
Coop	20	13	65,00	2	10,00	15	75,00
Mutuelles	9	4	44,44	1	11,11	5	55,56
Association	53	25	47,17	12	22,64	37	69,81
Entrep soc	9	7	77,78	0	0,00	7	77,78
Fondations	1		0,00	0	0,00	0	0,00
Employeurs	1	1	100,00	0	0,00	1	100,00
Pôles ESS	18	14	77,78	1	5,56	15	83,33
invités							
Totaux	111	64	57,66	16	14,41	80	72,07

Le nombre d'adhérents représentés ou ayant donné pouvoir est supérieur à 50 % (72.07%).
L'Assemblée Générale peut délibérer valablement, le quorum étant atteint.

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022

Il n'y a pas de remarque sur le compte rendu de l'Assemblée Générale du 20 mai 2022. Il est adopté à l'unanimité.

Présentation des rapports et adoption des résolutions présentées en Assemblée générale

Rapport moral et d'orientations

Le rapport moral et d'orientation a été adressé aux participant.e.s à l'Assemblée Générale. Il est lu par le Président.

Plusieurs interventions viennent conforter l'analyse en mettant l'accent sur :

- La nécessité que l'ESS clarifie et assume d'où elle parle : l'importance des statuts, l'exigence sur des pratiques internes en cohérence avec les principes de l'ESS, un projet politique ambitieux...
- L'importance que l'ESS parle avec tout le monde et cultive un « aller vers » :
 - Les entreprises classiques
 - La population

Rapport d'activités et rapport des pratiques

Le document présentant l'exhaustivité de l'activité de la CRESS a été transmis aux adhérents préalablement à l'Assemblée Générale ainsi qu'un document présentant l'action de la CRESS en 2022 et les perspectives 2023 de façon synthétique : "la Cress en action".

Les points saillants de l'activité 2022 sont présentés au travers d'un support visuel : <https://view.genial.ly/6454c539cdf3330018bfe255/dossier-reporting-rapport-activite-2022-cress-bretagne> .

Plusieurs interventions saluent le travail réalisé et les progrès sur le plan de la communication.

Rapport de gestion

a. Présentation des comptes 2022

Le compte rendu financier de l'exercice 2022 est présenté, ainsi qu'une analyse de la situation financière de la CRESS et les perspectives financières (voir rapport de gestion et diaporama de présentation).

- Il présente un résultat de l'exercice en excédent de 31 325,09 € sur un budget de 2 millions d'euros (soit 1.5% du budget)
- Le total du bilan est de 1 627 704 €.
- Le montant des fonds propres (hors provisions et fonds dédiés) est de 457 932 €.

Le débat avec l'assistance met en évidence la question générale du financement des têtes de réseaux de l'ESS. Les évolutions à l'œuvre (moins de financement de fonctionnement, financements sur appels à projets) fragilisent le rôle de ces têtes de réseaux qui se trouvent de fait parfois en concurrence entre elles.

b. Les rapports de Monsieur AGAËSSE, commissaire aux comptes de la Cress :

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Cress le 22 mars 2022. Monsieur Pierre AGAËSSE, commissaire aux comptes certifie « *que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice* »

Il n'existe pas de convention réglementée.

c. L'affectation du résultat et réorganisation des fonds propres :

Le Conseil d'Administration propose, à l'Assemblée Générale, d'affecter le résultat de l'exercice comptable 2022 aux réserves diverses.

Suite à l'Assemblée Générale, après affectation du résultat dans les réserves diverses, les fonds propres de la CRESS sont organisés de la façon suivante :

	solde en début d'exercice	entrée	sortie	solde suite à l'AG
Fonds associatif	6 825			6 825
Réserves diverses	403 833	15 948		419 782
Résultat de l'exercice	15 948	31 325	15 948	31 325
Total des fonds propres	426 607	47 273	15 948	457 932

Résultat des votes

Il y a eu 273 mandats présents lors de l'Assemblée Générale.

Résolutions	Pour	Contre	Absention	Adoptée / rejetée
Approbation du rapport moral	273			Adoptée
Approbation du rapport d'activité et des pratiques	273			Adoptée
Approbation des comptes 2021 et du rapport de gestion	273			Adoptée
Affectation du résultat aux réserves diverses	273			Adoptée

Point de situation sur les travaux du GT statuts _____

Après présentation des intentions de modifications statutaires formulées par le groupe de travail (cf. diaporama de l'AG), l'Assemblée Générale pointe plusieurs points à approfondir :

- Le collège « territoire »
 - Est-ce des représentant des pôles, entendus comme espaces de regroupement et de représentation politique de l'ESS sur le territoire ?
 - Et/ou des acteurs ESS des territoires
- Pertinence d'un collège des partenaires associés / structures non adhérentes (Universités...) ?
- Sur la méthode :
 - Préciser l'articulation avec le calendrier sur les regroupements
 - Préciser la méthode d'information et de contribution des adhérents de la Cress



Cress Bretagne

47 avenue des Pays-Bas

35200 Rennes

07 48 72 51 19

cress@cress-bretagne.org